



Monsieur,

Vous avez obtenu avec succès la formation Professionnel de l'Immobilier.

Cette dernière s'est déroulée comme suit, un programme 100% E-Learning de 210 heures vous a été dispensé comprenant le plan de formation ci-dessous :

- ❖ Initiations aux études juridiques
- ❖ Introduction au droit de la propriété immobilière
- ❖ Méthodes et techniques juridiques
- ❖ Comptabilité immobilière
- ❖ Contrats de vente d'immeuble
- ❖ Copropriété des immeubles bâties et administration des immeubles
- ❖ Droit des baux
- ❖ Droit du logement social
- ❖ Fiscalité immobilière
- ❖ Immobilier d'entreprise
- ❖ Introduction à la technologie et à la pathologie des bâtiments
- ❖ Médiation immobilière
- ❖ La déontologie de l'agent immobilier
- ❖ L'Immobilier en France : Lois essentielles
- ❖ Les obligations du négociateur immobilier
- ❖ Gestion locative
- ❖ Les obligations du propriétaire bailleur
- ❖ Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- ❖ Nouvelles cartes professionnelles
- ❖ Les obligations dans la rédaction des annonces immobilières
- ❖ Urbanisme et respect des normes
- ❖ Evolutions du secteur de l'immobilier
- ❖ Nouveaux dispositifs liés à l'investissement immobilier
- ❖ La lutte contre l'habitat indigne
- ❖ Evolutions sur les prêts réglementés

A chaque quizz d'évaluation, vous avez obtenu au minima 70% de bonnes réponses.

Au vu de ces éléments, nous avons l'honneur de vous faire parvenir votre livret de stage ci-joint, comprenant :

- Une attestation de validation des compétences
- Une attestation de formation
- Le programme de formation
- Les feuilles de suivi de stage en e-learning
- Une attestation d'assiduité



**Créforma Plus**

Votre Formateur PI\*



## Livret de formation

- **UN ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL & PERMANENT**



\*professionnel de l'immobilier





- Les règles de validation des quizz
- Les statistiques de connexion en e-learning



## **SOMMAIRE**

**Attestations**

**Programme de formation**

**Feuilles de suivi de stage en e-learning  
Attestation d'assiduité**

**Règles de validation des quizz  
Statistiques de connexion en e-learning**



# ATTESTATIONS

Attestation de validation des compétences

Attestation de formation

## ATTESTATION DE FORMATION

Décerné à : Monsieur Richard PASTEL

Né(e) le : 06/04/1958 à : FORT-DE-FRANCE

Pour avoir validé la formation : Formation Professionnel de l'Immobilier

Période du 17/05/2019 au 07/06/2019

A Valence,

Le 15 Juillet 2019

Sylvie CRIMIER  
Présidente

SAS CREFORMA PLUS  
80 rue Faventines 26000  
Valence  
SIRET : 538 815 432 00033

CREFORMA PLUS  
80 rue Faventines  
26000 Valence  
Tél. 04 75 25 84 29  
SIREN 538 815 432 - RCS Romans Sur Isère - APE 8559A



**ATTESTATION**  
*de validation des compétences acquises*

**Professionnel de l'immobilier (210 heures)**

Le soussigné :

- Nom : **Sylvie CRIMIER**
- Fonction : **Présidente**
- Dénomination de l'entreprise : **CREFORMA PLUS**
- Qualité : Organisme de formation - Numéro d'agrément : **82 26 02140 26**

Atteste que : Monsieur PASTEL Richard

A effectué à l'issue de ce stage de 210 heures minimum, à savoir :

- ❖ Initiations aux études juridiques
- ❖ Introduction au droit de la propriété immobilière
- ❖ Méthodes et techniques juridiques
- ❖ Comptabilité immobilière
- ❖ Contrats de vente d'immeuble
- ❖ Copropriété des immeubles bâties et administration des immeubles
- ❖ Droit des baux
- ❖ Droit du logement social
- ❖ Fiscalité immobilière
- ❖ Immobilier d'entreprise
- ❖ Introduction à la technologie et à la pathologie des bâtiments
- ❖ Médiation immobilière
- ❖ La déontologie de l'agent immobilier
- ❖ L'Immobilier en France : Lois essentielles
- ❖ Les obligations du négociateur immobilier
- ❖ Gestion locative
- ❖ Les obligations du propriétaire bailleur
- ❖ Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- ❖ Nouvelles cartes professionnelles
- ❖ Les obligations dans la rédaction des annonces immobilières
- ❖ Urbanisme et respect des normes
- ❖ Evolutions du secteur de l'immobilier
- ❖ Nouveaux dispositifs liés à l'investissement immobilier
- ❖ La lutte contre l'habitat indigne
- ❖ Evolutions sur les prêts réglementés



Un contrôle des compétences acquises (« lorsqu'elles consistent en des questionnaires à choix multiples ou en des questions à réponses courtes, sont réputées réussies lorsque le nombre de bonnes réponses excède un seuil de 70% »).

Résultat du contrôle des compétences : Compétences acquises

A Valence, le 15/07/2019

*Signature et cachet de l'entreprise*

**CREFORMA PLUS**

80 rue Faventines  
26000 VALENCE  
Tél. 04 75 26 84 29  
SIREN 538 815 432 NAF 8569A

*CRIMIER Sylvie  
Responsable du centre de formation*